

Date : 16/08/2018
 Version : 3

DECLARATION DES PERFORMANCES
N° 0333- CPR- 6904

1. Code d'identification unique du produit type :
Ciment Portland au laitier EN 197-1 – CEM II/A-S 42,5 N
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :
Voir 1
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévue par le fabricant :
Préparation de béton, mortier, coulis, etc.
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :
**Tokuyama Nouvelle Calédonie S.A., 34, rue des frères Terrasson.- Numbo
 B.P 310 – 98845 Nouméa Cedex
 Usine : Nouméa**
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2:
Non applicable.
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :
Système 1 +.
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:
L'organisme notifié de certification du produit AFNOR Certification N° 0333 a réalisé, selon le système 1 +, la détermination du produit type sur la base d'essais de type (y compris l'échantillonnage), l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine, les essais par sondage sur des échantillons prélevés avant de mettre le produit sur le marché, et a délivré le certificat de constance des performances.
8. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Ciments courants (sous famille) Constituants et composition	CEM II/A - S	EN 197-1 : 2011
Résistance à la compression (à court terme et courante)	42,5 N	
Temps de prise	Satisfait à l'exigence	
Stabilité - Expansion - Teneur en SO3	Satisfait à l'exigence Satisfait à l'exigence	
Teneur en chlorure	Satisfait à l'exigence	

9. Les performances du produit identifiées au point 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 8. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4 :

Signé pour le fabricant et en son nom par Hironori SHUTO, Directeur Général.

